

FAQ Moneko pour les professionnels du réseau

Quelles démarches dois-je effectuer pour pouvoir utiliser Moneko ?

Pour rejoindre le réseau, c'est très simple !

1. Je crée mon compte en ligne

[Créer votre compte en ligne](#) sur la plateforme Moneko ne vous prendra que quelques minutes et nous permettra de vous intégrer dans l'annuaire en tant que membre professionnel Moneko. Vous êtes ensuite libre d'utiliser ou non la fonction paiement numérique. *Prévoyez de télécharger une pièce d'identité, un justificatif professionnel et un IBAN.*

Pour utiliser une monnaie locale, comme Moneko, l'adhésion à l'association qui la porte (ici MLC44) est nécessaire pour tous les utilisateurs, particuliers comme professionnels, à la fois d'un point de vue juridique et d'un point de vue pratique, pour permettre la pérennité du projet. En effet, l'association a besoin de ces adhésions pour faire exister et développer le réseau.

Pour les professionnels, le montant de la cotisation annuelle est adapté à votre structure en fonction du nombre de salarié.e.s. Libre à vous de contribuer et soutenir davantage la monnaie locale selon vos souhaits et possibilités 😊. [Consultez la grille tarifaire.](#)

2. Je remplis mon agrément et le retourne à l'association

Pour permettre à l'association de mieux connaître mon projet, je remplis le [dossier d'agrément professionnel](#) de Moneko.

Dois-je nécessairement me créer un compte Moneko sur le site ?

Oui. L'inscription sur moneko.org est demandée à tout utilisateur et utilisatrice Moneko pour que l'association puisse gérer les adhésions sans s'arracher les cheveux ;) Vous êtes libre ensuite d'utiliser ou non la fonction paiement numérique.

Y a-t-il des codes d'accès ?

Oui. Chaque compte Moneko, particulier ou professionnel, est sécurisé avec un identifiant (l'adresse e-mail de référence) et un mot de passe créé lors de l'ouverture du compte.

Quels sont les moyens de paiement disponibles ?

Moneko existe sous deux formats :

- Numérique : utilisation de son compte via le site internet et l'application smartphone.
- Coupons billets sécurisés : 0.50Mk /1Mk /2Mk /5Mk /10Mk /20Mk /44Mk d'une validité permanente.

Le paiement en Moneko me coûte-t-il quelque chose ?

Non. L'utilisation de Moneko, notamment numérique, permet de faire des paiements dématérialisés sans frais !

Comment obtenir des Moneko ?

Je peux obtenir des Moneko de 2 façons :

→ Par les règlements des clients adhérents Moneko

→ En échangeant des euros en Moneko :

- Numérique : créditer son compte MONEKO par un virement de son compte bancaire directement sur le site moneko.org ou depuis l'application smartphone
- Coupons-billets : échanger ses euros (espèces ou chèque) contre des coupons MONEKO, auprès de nos [comptoirs de change](#) ou au siège de l'association.

Comment rendre la monnaie sur Moneko ?

En numérique les paiements se font au centime près, il n'y a donc pas de monnaie à rendre.

Quand un client me règle en coupons Moneko, comme pour les tickets restaurants, je ne rend pas la monnaie en euro. Comme il n'existe pas de coupon de montant inférieur à 0,5 Moneko, soit je demande l'appoint en euros, soit je rend la monnaie en Moneko quand cela est possible.

Exemple : si un article vaut 8,80 €, le client me donne 8 Moneko, 0,5 Moneko et 30 centimes d'euros. Il peut également me donner 10 Moneko, je lui rend 1 Moneko et il me fait cadeau des 20 centimes restants.

Comment payer à son tour en Moneko ?

Pour échanger en Moneko numérique, 2 possibilités :

- J'effectue un virement de mon compte vers celui d'un autre adhérent (par exemple un fournisseur professionnel du réseau). Il suffit de me connecter à mon compte en ligne sur internet ou via l'application, de renseigner le nom de la structure ou de l'adhérent à payer, indiquer le montant et valider l'opération.
- Je scanne avec mon smartphone le QR code unique de l'adhérent que je souhaite payer, j'entre le montant souhaité et valide l'opération.

La transaction est effectuée instantanément et je reçois un email de confirmation. Je peux suivre mon relevé d'opération mensuellement en me rendant sur mon compte en ligne.

Faut-il une double caisse, une double comptabilité ?

Je n'ai pas besoin de prévoir une double caisse, et ma comptabilité se fait sans difficulté.

Moneko, numérique ou papier, est un simple moyen de paiement, comme un ticket restaurant, un chèque vacances, un chèque cadeau...

Il me suffit de **programmer sur ma caisse enregistreuse un nouveau mode de paiement «Moneko», avec une touche spécifique** : une touche pour les coupons Moneko ou alors une touche pour Moneko numérique. Si j'accepte les 2 formats, deux touches spécifiques pour différencier les deux modes de paiement, coupons et numérique.

J'utilise dans ma comptabilité un sous-compte de la classe 5 (Trésorerie) et je tiens un solde journalier en Moneko que je vérifie avec mes coupons-billets Moneko et avec l'historique de mes encaissements, disponible en permanence sur mon compte en ligne Moneko.

Mes ventes sont toujours enregistrées en euros et reportées dans ma comptabilité en euros pour l'établissement de mes déclarations sociales et fiscales (TVA, BIC, IS, IR...). Je ne déclare donc que des euros !

Besoin d'aide ? Il existe des cabinets comptables dans le réseau MONEKO.

Un **guide comptable** Moneko est à votre disposition, demandez-le !

Comment utiliser les Moneko que je reçois de mes clients ?

La monnaie locale a un effet vertueux sur le territoire lorsqu'elle circule. Vous pouvez réutiliser vos Moneko au sein du réseau :

- En payant vos fournisseurs ou prestataires de services locaux (s'ils n'adhèrent pas encore à Moneko, vous pouvez les inviter à entrer dans le réseau !)
- En primes, salaires ou revenus d'activité : vos salariés ou vous-même pouvez être rémunérés pour partie en Moneko. Chaque destinataire doit être adhérent et volontaire. Effectuez en quelques clics un virement sur leur compte Moneko.

Comment faire pour rémunérer mes salarié.e.s qui le souhaitent en Moneko ?

La structure et la personne salariée doivent toutes deux être adhérentes à Moneko. La personne salariée fait la demande à son employeur ou l'employeur le propose à la personne salariée. Les deux parties signent alors une "Convention d'accord pour règlement de salaire en Moneko" (avenant de contrat), mentionnant le montant de la partie de salaire souhaitée en Moneko. Ce versement mensuel peut être réalisé en Moneko numérique ou en Moneko papier.

Puis-je avoir un compte particulier en parallèle à mon compte professionnel ?

Absolument ! Il faut simplement 2 adresses mails différentes pour chaque compte (1 compte= 1 adresse mail). Nous conseillons à tous les adhérents professionnels qui le peuvent d'avoir aussi un compte Moneko particulier, qu'il est possible d'alimenter avec une partie des revenus d'activité dégagés sur le compte professionnel (versement de revenu/salaire). Des adhérents le pratiquent déjà.

Puis-je reconverter mes Moneko en euros si je n'arrive pas à les faire circuler ?

La circulation de la monnaie locale peut être facilitée par l'utilisation des Moneko numériques, un format qui permet d'échanger des sommes plus importantes.

Vous pouvez donc demander la transformation de vos papier-coupon en Moneko numériques.

Si toutefois vous ne parvenez pas à réutiliser vos Moneko, n'hésitez pas à nous contacter pour trouver ensemble des débouchés adaptés à votre activité.

Les professionnels ont également la possibilité, en dernier recours, de reconvertir leurs Moneko numériques et coupons en euros. Pour se faire, contactez-nous à comptabilité@moneko.org et remplissez les formulaires dédiés.

La reconversion a lieu une fois par mois pour l'ensemble des professionnels et nous vous demanderons de nous envoyer le formulaire avant le 25 de chaque mois et vous serez crédité au début du mois suivant.

Pour les Moneko coupons, vous pourrez les déposer dans le comptoir le plus proche ou au bureau du Solilab.

Je souhaite contacter l'association pour un coup de main ou une demande d'information

Nous sommes là pour vous !

Pour nous joindre :

contact@moneko.org

07 66 87 76 60

Pour nous rencontrer :

Association MLC44

Le Solilab - 8 rue Saint-Domingue - 44200 Nantes (sur l'île de Nantes)

- En chronobus : Ligne C5 arrêt "Hangar à Bananes" (Consulter les horaires)
- En bateau : Navibus N2 liaison entre "Bas Chantenay" et "Hangar à Bananes"
Consulter les horaires
- A vélo : nombreux emplacements pour stationner son vélo dans le Solilab
- En voiture : nombreux parkings à proximité du Solilab, en bords de Loire.